

REPUBLIQUE DU NIGER

ANNEE 2016

COUR D'APPEL DE NIAMEY

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION OFFICIELLE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NIAMEY N°13/16

L'an deux mil seize ;

Et le quatorze avril ;

S'est tenue une audience publique solennelle de la Cour d'Appel de Niamey où
siégeaient :

Monsieur IBRAHIM MOUSTAPHA, Vice -Président ;

Monsieur IBRAHIM HAROUNA DAOUDOUKA, Président de chambre ;

Mme ASKIA OUMOU DIALLO, Présidente de chambre ;

Monsieur OUSMANE GOUROUZA MAGAGI, Conseiller ;

Monsieur IBBO LASSEINI, Conseiller ;

Monsieur AYOUBA HASSANE, Conseiller ;

Monsieur ALIO DAOUDA, Conseiller ;

Monsieur OUSMANE SOULEYMANE, Conseiller ;

Monsieur MAMANE BASSIROU AMADOU, Conseiller ;

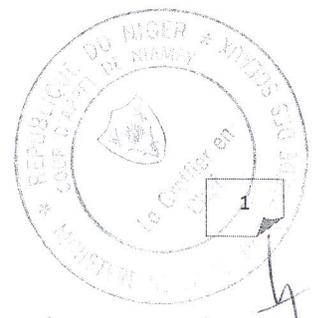
Monsieur ISSOUFOU YACOUBA, Conseiller ;

Monsieur IBRO ABOUBACAR, Conseiller ;

Monsieur ABDOU IDI, Conseiller ;

Monsieur ABDOULAYE IDE, Conseiller ;

Monsieur SAHIBOU ALZOUMA MAIGA, Procureur Général ;



Monsieur HALADOU KARIMOUN, Premier Substitut Général ;

Monsieur DJIBO SOUNNA HAMADOU, Substitut Général ;

Monsieur MAHAMANE HARISSOU MOUSSA BOUBACAR, Substitut Général ;

En présence de Me ROUFAI FATOUMA, Greffière en Chef ;

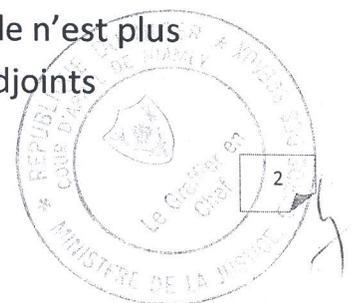
A l'ouverture de l'audience, Monsieur le Président a demandé à la Greffière en Chef de donner lecture des actes saisissant la Cour et les décrets suivants :

- ✓ **Décret N° 2015-427/PRN/MJ du 30 juillet 2015 portant nomination et affectation des Magistrats du Tribunal de Commerce ;**
- ✓ **Arrêté N° 120/MJ/GS/PPG/DRH du 20 Octobre 2015 portant nominations et affectations de Certains Agents du Cadre des Services Judiciaires au Tribunal de Commerce ;**
- ✓ **Décision N°109/MJ/GS/PPG/DRH du 20 octobre 2015 portant affectations de certains Agents du Cadre des Services Judiciaires au Tribunal de Commerce ;**
- ✓ **Arrêté N° 23/MJ/GS/PPG/DRH du 18 mars 2016 portant nominations des Juges Consulaires au Tribunal de Commerce ;**

Le Président a ensuite donné la parole au Procureur Général qui, après avoir remercié les invités, a prodigué des conseils aux membres du Tribunal de Commerce en leur rappelant qu'ils sont les premiers à être nommés dans cette juridiction ; que de ce fait ils doivent avoir un bon comportement vis-à-vis des Justiciables et faire preuve de compétence, de probité et d'impartialité. En faisant une saine application de la Loi, ils donneront le bon exemple aux Tribunaux de Commerce à venir ;

Le Procureur Général a requis enfin qu'il plaise à la Cour de lui donner acte de ses réquisitions ; de déclarer officiellement installé le Tribunal de Commerce de Niamey et de dire que de tout, il sera dressé procès-verbal qui sera classé au rang des minutes au Greffe de la Cour;

Quant au Bâtonnier de l'Ordre de Avocats du Niger, après les salutations d'usage, il a précisé que c'est une étape importante dans la séparation de pouvoir entre Tribunaux. Il a souligné que la matière commerciale n'est plus l'apanage des Juges Professionnels uniquement auxquels sont adjoints



désormais des Juges consulaires. En plus ils sont inamovibles. Cette inamovibilité est une garantie importante et protectrice qui leur permet une totale indépendance.

Enfin il demande à la Cour de lui donner acte de ses plaidoiries et de déclarer officiellement installé le Tribunal de Commerce de Niamey.

La Cour a donné acte au Procureur Général de ses réquisitions, au Bâtonnier de ses observations et a déclaré installé officiellement le Tribunal de Commerce de Niamey qui est composé de :

Monsieur MAMAN NAISSA SABIOU, Président du Tribunal de Commerce ;

Monsieur ZAKARIAOU SEYBOU DAOUDA, Juge au Tribunal de Commerce ;

Monsieur RABIOU ADAMOU, Juge au Tribunal de Commerce ;

Monsieur YACOUBA ISSAKA, Juge au Tribunal de Commerce ;

Madame DOUGBE FATOUMA DADY, Juge au Tribunal de Commerce ;

Monsieur ARAOYE HACINTHE JEAN BAPTISTE, Juge consulaire au Tribunal de Commerce ;

Monsieur YACOUBOU DAN MARADI, Juge Consulaire au Tribunal de Commerce ;

Monsieur IBBA HAMED IBRAHIM, Juge Consulaire au Tribunal de Commerce ;

Monsieur BOUBACAR OUSMANE, Juge Consulaire au Tribunal de Commerce ;

Monsieur KANE AMADOU, Juge Consulaire au Tribunal de Commerce ;

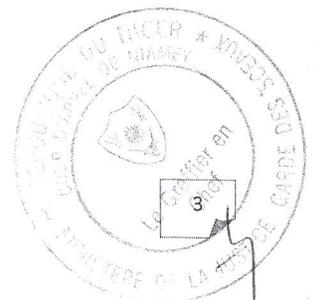
Madame NANA AICHATOU ABDOU ISSOUFOU, Juge Consulaire au Tribunal de Commerce ;

Monsieur SITA MOUSSA, Greffier en Chef au Tribunal de Commerce ;

Monsieur BOUREIMA SIDDO, Greffier au Tribunal de Commerce ;

Madame RAMATA RIBA, Greffière au Tribunal de Commerce,

Madame BEIDOU HAOUA, Greffière au Tribunal de Commerce ;



Madame AMADOU SARATOU ABDOU, Greffière au Tribunal de Commerce.

Après le Président a prodigué des conseils aux membres du Tribunal de Commerce. Il leur a notamment demandé de cultiver le sens de la loyauté, de la dignité, de la probité et de l'impartialité mais aussi d'être jaloux de leur indépendance pour rendre mieux la Justice. Ils se doivent de donner une âme, un contenu, une identité et une marque. 0 au Tribunal de Commerce de Niamey en faisant une saine application de la Loi.

Après les félicitations de la Cour aux membres du Tribunal de Commerce, le Président a levé la séance.

En foi de quoi il a été dressé du tout ce que dessus le présent procès-verbal pour être classé au rang des minutes du greffe de la Cour d'Appel de Niamey, expédition devant en être livrée à chacun des récipiendaires.

ONT SIGNE

LE PRESIDENT

LA GREFFIERE EN CHEF

Suivent les signatures

